



Commissaire aux Comptes ■ Cour d'Appel de Nîmes

MAISON FAMILIALE ET RURALE DU MFR PONT DU GARD

Siège social : Les Codes Bas

30210 CASTILLON DU GARD

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025





Commissaire aux Comptes ■ Cour d'Appel de Nîmes

**MAISON FAMILIALE ET RURALE
DU MFR PONT DU GARD**

Siège social : Les Codes Bas

30210 CASTILLON DU GARD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **votre assemblée générale**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association MFR Pont Du Gard** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **l'association MFR Pont Du Gard** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenue et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la reconnaissance des produits et subventions relatives à l'activité de la MFR ;
- la confirmation externe de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement de la MFR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **conseil d'administration**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

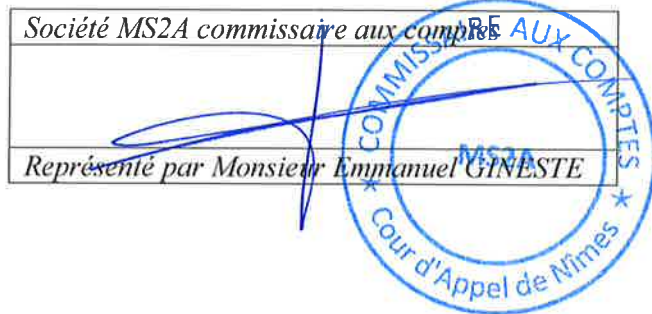
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Avignon le 26/03/2026



		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 606	2 606		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	101 599	91 286	10 313	10 313
	Constructions	3 259 360	1 794 020	1 465 340	887 286
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	95 534	76 943	18 591	26 936
	Autres immobilisations corporelles	426 178	312 859	113 319	92 304
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	5 760		5 760	342 987
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	644		644	625	
Prêts	2 002		2 002	2 001	
Autres immobilisations financières				200	
	TOTAL (I)	3 893 684	2 277 715	1 615 970	1 362 651
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 642		2 642	3 002
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	56 332	4 168	52 164	47 935
	Autres créances	66 215		66 215	52 476
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	403 340		403 340	401 327	
DISPONIBILITES	880 373		880 373	755 315	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 015		4 015	5 273
	TOTAL (II)	1 412 916	4 168	1 408 748	1 265 327
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 306 601	2 281 882	3 024 718	2 627 978
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	798 153	798 153
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 091 103	1 006 489
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	90 466	84 615
	Total des fonds propres	1 979 723	1 889 257
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	10 651	15 540
	Total des autres fonds associatifs	10 651	15 540
	Total des fonds associatifs	1 990 375	1 904 797
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	40 791	46 114
	Total des provisions	40 791	46 114
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	738 937	487 196
	Emprunts et dettes financières divers	5 749	933
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 158	45 624
	Dettes fiscales et sociales	92 581	96 774
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85 544	40 937
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	10 584	5 604
	Total des dettes	993 553	677 068
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 024 718	2 627 978
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	90 466,37	84 614,84
	(1) Dont à moins d'un an	302 412	534 992
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 136	177
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	706 046	688 857
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 239 741	1 205 302
	Dons	12 791	7
	Cotisations	2 657	2 588
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		10 148
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	8 974	43 807
	Autres produits	16 500	
	Total des produits d'exploitation	1 986 710	1 950 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	23 803	25 528
	Variation de stock	361	381
	Autres achats et charges externes	613 285	605 114
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 757	23 737
	Rémunération du personnel	824 456	847 368
	Charges sociales	289 705	267 240
	Subventions accordées par l'association		6 028
	Dotation aux amortissements et dépréciations	102 393	89 568
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	12 592	6 392
	Total des charges d'exploitation	1 891 351	1 871 355
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	95 359	79 353
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	20 502	17 110
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	21 942	13 125
	2 - RESULTAT FINANCIER	(1 440)	3 985
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	93 920	83 338
	Produits exceptionnels		15 468
	Charges exceptionnelles	67	12 361
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(67)	3 108
	Impôts sur les sociétés	3 386	1 831
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	2 007 213	1 983 287
	TOTAL DES CHARGES	1 916 746	1 898 672
	EXCEDENT ou DEFICIT	90 466	84 615
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 024 718** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 007 213** euros et un total **charges** de **1 916 746** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **90 466** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

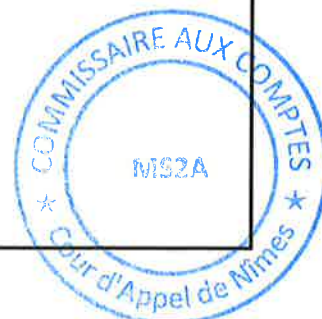
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 340				734	2 606
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 340				734	2 606
CORPORELLES	Terrains	101 599					101 599
	Constructions sur sol propre	2 410 908					2 410 908
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	216 006		637 336		4 890	848 452
	Instal technique, matériel outillage industriels	98 942				3 407	95 534
	Instal., agencement, aménagement divers	40 568				10 411	30 157
	Matériel de transport	96 526		27 052		24 429	99 149
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	274 019		26 846		15 399	285 465
	Emballages récupérables et divers	2 584		9 141		318	11 407
	Immobilisations corporelles en cours	342 987		635 833		973 059	5 760
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 584 139		1 336 207		1 031 914	3 888 432
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	625		19			644
	Prêts et autres immobilisations financières	2 201		2		200	2 002
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 826		20		200
TOTAL		3 590 305		1 336 228		1 032 848	3 893 684



Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 340		734	2 606
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 340		734	2 606
CORPORELLES				
Terrains	91 286			91 286
Constructions sur sol propre	1 599 994	31 923		1 631 917
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	139 633	27 360	4 890	162 103
Instal technique, matériel outillage industriels	72 006	8 345	3 407	76 943
Autres Instal., agencement, aménagement divers	35 236	2 150	10 411	26 975
Matériel de transport	67 881	11 078	15 733	63 225
Matériel de bureau, mobilier	216 714	18 393	15 399	219 707
Emballages récupérables et divers	1 563	1 706	318	2 952
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 224 314	100 954	50 158	2 275 109
TOTAL	2 227 653	100 954	50 893	2 277 715

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

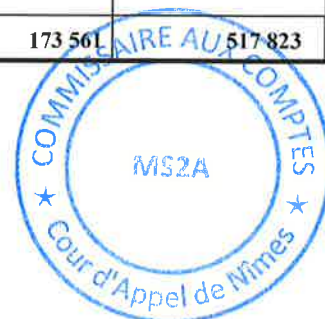
Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	46 114		5 323	40 791
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 114		5 323	40 791
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	6 341	1 478	3 651	4 168
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 341	1 478	3 651	4 168
	TOTAL GENERAL	52 455	1 478	8 974	44 959
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 478	8 974	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	2 002	2 002	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	56 332	56 332	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	60	60	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	66 155	66 155	
	Charges constatées d'avance	4 015	4 015	
TOTAL DES CREANCES		128 565	128 565	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		2 002		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	4 136	4 136		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	734 802	43 417	173 561	517 823
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	60 158	60 158		
	Personnel et comptes rattachés	17 874	17 874		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 281	63 281		
	Impôts sur les bénéfices	3 386	3 386		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 040	8 040		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	5 749	5 749		
	Autres dettes	85 544	85 544		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	10 584	10 584		
TOTAL DES DETTES		993 553	302 168	173 561	517 823
Emprunts souscrits en cours d'exercice		600 934			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		35 664			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir

		31/12/2025
		Règlement ANC 2022-06
Total des Produits à recevoir		68 724
Autres créances		68 724
FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	76	
PRODUIT A RECEVOIR	60 910	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	7 739	



	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		630	(630)	-100,00
Autres créances	68 724	52 141	16 583	31,80
TOTAL	68 724	52 771	15 953	30,23



Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
AAR WELDOM RFA	76
PAR - ERASMUS MALTE APP	2 286
PAR - ERASMUS MALTE 2025	7 061
PAR - ERASMUS FINLANDE	14 324
PAR - ARASMUS MALTE	5 868
PAR - CNFPT	2 333
PAR - ANIMATEUR EN GERONTOLOGIE	1 598
PAR - IJ AG2R VIDAL	2 045
PAR - OPCO	6 563
PAR - ANIMATEUR EN GERONTOLOGIE	6 639
PAR - AVS SEPT A DECEMBRE	12 192
PAR INTERETS PLACEMENTS	7 739
Totalisation	68 724



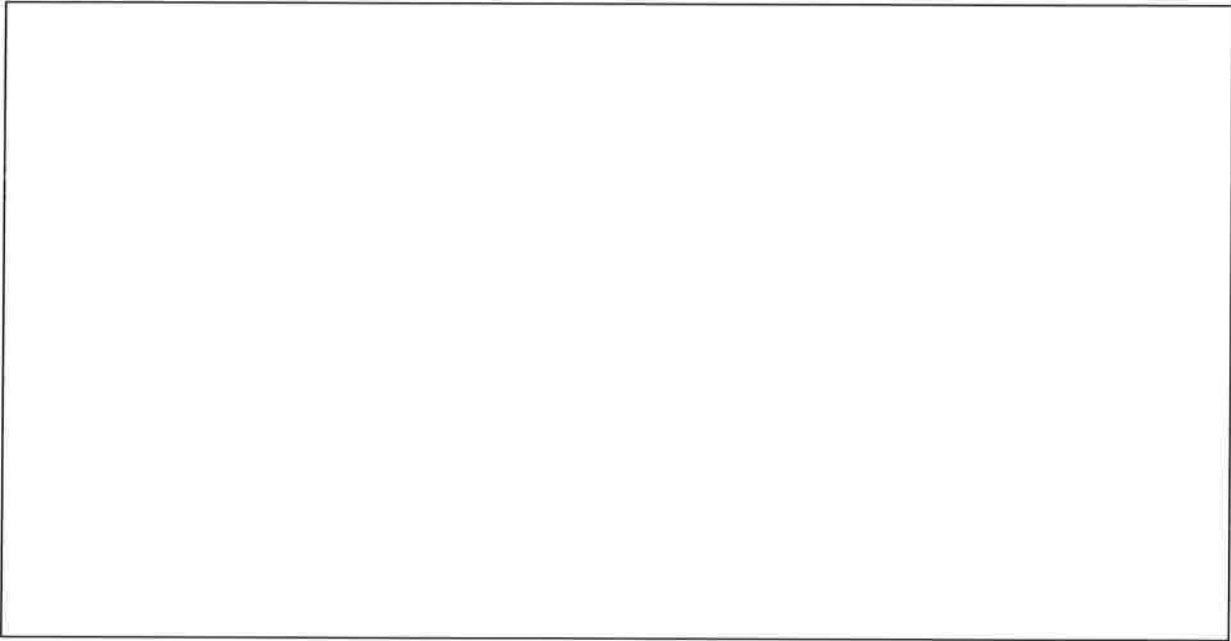
Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		54 583
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>Int.courus / emp.ets crédit</i> <i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>1 616</i> <i>167</i>	1 783
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FNP</i>	<i>15 388</i>	15 388
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>CHARGES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>17 630</i> <i>7 092</i>	24 722
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i>	<i>12 690</i>	12 690



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 783	1 058	725	68,56
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 388	9 165	6 223	67,90
Dettes fiscales et sociales	24 722	24 452	270	1,10
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	12 690	6 068	6 622	109,12
TOTAL	54 583	40 743	13 840	33,97



Charges à payer (détail)

au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP MS2A CAC	6 800
FNP SICTOMU 2S	2 400
FNP SAUR	3 073
FNP EDF	1 129
FNP FDSEA 4 TRIM	1 985
CAP - MSA ELEVES 4 TRIM	4 371
CAP - COTIS FD FONDS SOUTIEN	8 319
Intérêts C.N.E. COOP_41020036095	17
Intérêts C.N.E. 1641	
Intérêts C.N.E. 1643	183
Intérêts C.N.E. 1644	1 416
CAP INTERETS COURUS	167
CAP CONGES A PAYER	17 630
CAP CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	7 092
Totalisation	54 583



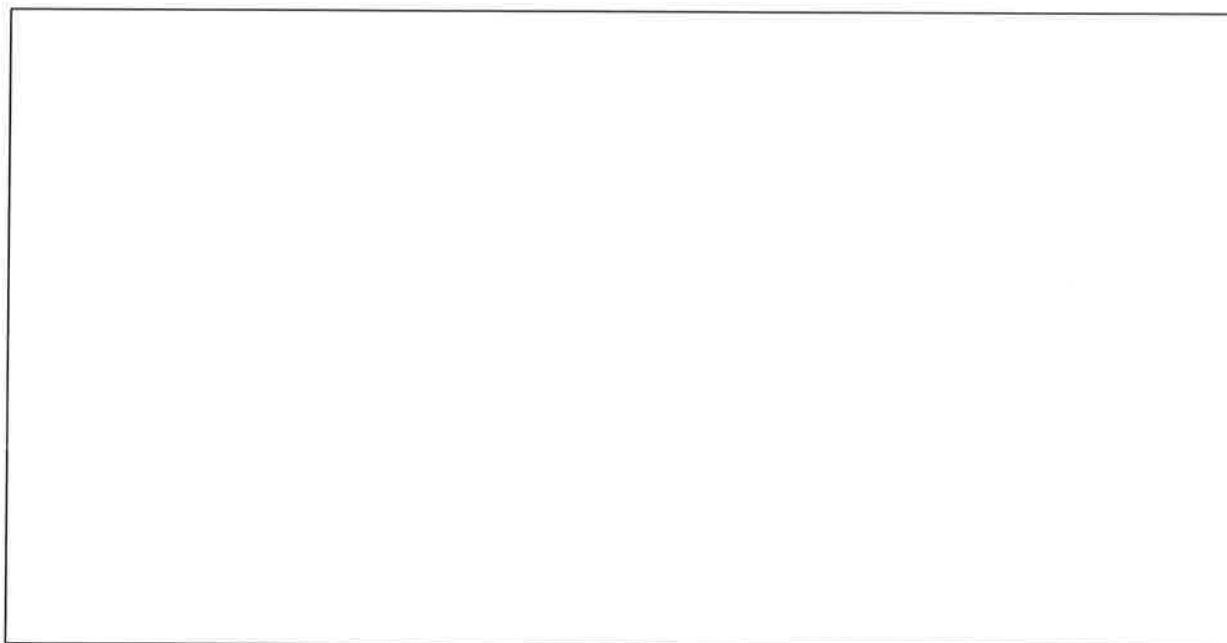
Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 015	4 015
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 015



Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 015	5 273	(1 258)	-23,86
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 015	5 273	(1 258)	-23,86



Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
VEOLIA CHAUDIERE 1S 2026	01/01/2026	30/06/2026	1 806		
LE CEDRE 1 TRIM	01/01/2026	31/03/2026	241		
CCA SALON AGRICOLE			1 968		
Totalisation			4 015		



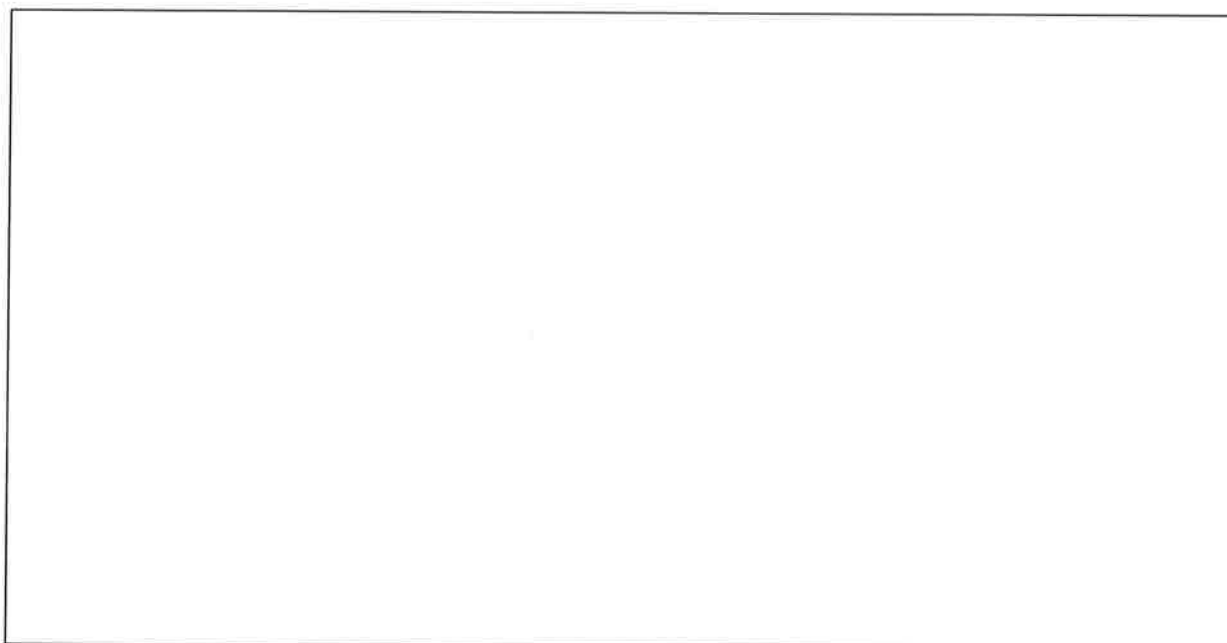
Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		10 584	10 584
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			10 584



Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	10 584	5 604	4 979	88,85
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	10 584	5 604	4 979	88,85



Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
PCA - OPCO HR			1 275		
PCA - EMPLOYEUR PUBLIC			1 923		
PCA - OPCO HR			714		
PCA - OPCO			6 672		
Totalisation			10 584		



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	798 153			798 153
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	1 006 489	84 615		1 091 103
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	84 615		84 615	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 540		4 888	10 651
Provisions réglementées				
TOTAL	1 904 797	84 615	89 503	1 899 908





Commissaire aux Comptes ■ Cour d'Appel de Nîmes

MAISON FAMILIALE ET RURALE DU MFR PONT DU GARD

Siège social : Les Codes Bas

30210 CASTILLON DU GARD

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**



Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention : Mise à disposition de Laurie PORCE de la FEDERATION TERRITORIALE DES MFR OCCITANIE MEDITERRANEE

Personne concernée : Monsieur MICHEL ROMAN Président de la MFR du pont du Gard et administrateur de la Fédération Territoriale des MFR Occitanie Méditerranée :

La **Fédération territoriales des MFR Occitanie Méditerranée** met à disposition de **MFR du Pont du Gard** les services de Laurie PORCEL en tant que comptable du **1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025** à hauteur de 50%. La totalité de cette prestation est facturée à la Fédération Régionale des MFR Occitanie pour la somme de **6 896€**.

Avignon le 26/03/2026

